

**NOTIFICATION DE REFUS PROVIZOIRE DE PROTECTION**

notifie au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ( OMPI ) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun a l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

**I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LE REFUS DE PROTECTION :**

**Agence d'Etat pour la  
Propriété Intellectuelle (AGEPI),  
rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024  
Chişinău, République de Moldova**

Téléphone : **(37322) 400 - 541**fax.: **(37322) 44-01-19****II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS:**  
**1229913**

NO DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL/LA DEMANDE NATIONALE DE BASE:  
**511291, Fédération de Russie**

**III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS**  
**LAARA ENTERPRISES LIMITED,  
Suite 1003, Khalid Al Attar Tower, P.O. Box No 712241, Sheikh Zayed Road, Dubai ,  
Emirats arabes unis.****IV.**  Refus provisoire fondé sur un examen d'office Refus provisoire fondé sur une opposition Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition**V. ÉTENDU DU REFUS QUANT AUX PRODUITS ET SERVICES :** - REFUS POUR TOUS LES PRODUITS ET/OU SERVICES: - REFUS POUR LES PRODUITS ET/OU SERVICES SUIVANTS:  
cl.11- systèmes d'éclairage; décorations et matériel lumineux (guirlandes). - REFUS POUR LES ELEMENTS NON-PROTEJEABLES DE LA MARQUE:**VI. MOTIFS DE REFUS :**

- Marque(s) antérieure(s): Collision avec la marque internationale:  
- "PHO fig. " no.910362, date de l'enregistrement international 17.04.2006,  
enregistrée au nom de KOGAN Evgeny Ilyich ul. Prívolnaya, 1, korp. 1, apt 82  
RU-109149 Moscow , Federation de Russie pour les produits suivants de la classe  
cl.11- systèmes d'éclairage; décorations et matériel lumineux (guirlandes).

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova,  
art.8(1)b).

**VII.** Le titulaire de la marque peut répondre auprès de l'Office national (adresse indiquée dans la rubrique I ci-dessus), dans un délai de deux mois, à compter de la réception du présent refus, par l'intermédiaire de :

un mandataire local

<http://www.agepi.md/en/linkuri/reprezentanti.php>

**VIII.** DATE A LAQUELLE LE REFUS A ETE PRONONCE : 2015-10-16

**IX.** SIGNATURE OU SCEAU DE L'OFFICE QUI EMET LA NOTIFICATION :



**X.** DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA  
**Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova**  
(extrait)

Article 8 Motifs relatifs de refus

(1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque:

b) est identique ou similaire à une marque antérieure et en raison de son identité ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

Annexes (marquées ci-dessous d'une croix) :

- renseignements relatifs à une marque antérieure

- renseignements relatifs à un autre droit de propriété industrielle

- renseignements relatifs à une opposition (observation) déposée contre l'enregistrement

**Marque(s) antérieure(s) cités d'office [citation n°. ...] :**

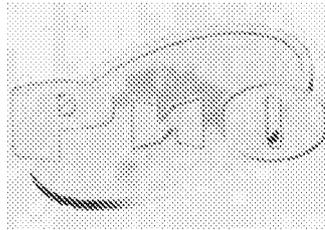
Date et numéro de depot :

Date de priorité (le cas échéant) :

Date et numéro d'enregistrement (international) : **17.04.2006 no. 910362**

Nom et adresse de titulaire: **KOGAN Evgeny Ilyich ul. Privolnaya, 1, korp. 1,  
apt 82, RU-109149 Moscow , Federation de  
Russie.**

Reproduction de la marque citée:

**Liste complete des produits/services:**

**cl.11** - systèmes d'éclairage; décorations et matériel lumineux (guirlandes).